

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers 2023



## TABLE DES MATIERES

CONTEXTE.....	4
1. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS .....	7
1.1 TERRITOIRE DESSERVI.....	7
1.2 NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION MUNICIPALE) .....	8
1.3 BENEFICIAIREs DU SERVICE HORS MENAGES (POINTS DE REGROUPEMENT COLLECTÉS) 9	
1.1 FINANCEMENT DU SERVICE DES DECHETS MENAGERS .....	10
4.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES .....	11
4.2 JOURS DE COLLECTE DES COMMUNES RURALES .....	12
4.3 JOURS DE COLLECTE DE CONTREXEVILLE ET VITTEL.....	12
1.1 CARTE DE VITTEL SECTEUR.....	13
1.2 LA COLLECTE DU VERRE .....	14
2. LES DÉCHÈTERIES .....	15
2.1 LES DECHETS ACCEPTÉS.....	15
2.2 LES HORAIRES DES DECHETERIES .....	16
2.3 FONCTIONNEMENT DES DECHETERIES.....	17
3. LES TONNAGES DES DECHETS COLLECTÉS EN PORTE A PORTE .....	18
3.1 LE TONNAGE DES ORDURES MENAGERES .....	18
3.2 EVOLUTION DU POIDS PAR HABITANT DES ORDURES MENAGERES .....	19
3.3 LE TONNAGE DU TOUT-VENANT INCINERABLE DES TROIS DECHETERIES .....	20
3.4 EVOLUTION DU POIDS PAR HABITANT Du tout-venant INCINERABLE.....	21
3.5 LE TONNAGE Des dechets recyclables secs en porte a porte .....	22
3.6 POIDS PAR HABITANT DES DECHETS RECYCLABLES SECS EN PORTE A PORTE .....	23
3.7 EVOLUTION DES TONNAGES DE REFUS DE TRI DEPUIS DE 2017 A 2023 .....	24
3.8 LES TONNAGES DES BIODECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE.....	25
3.9 LES TONNAGES DES CARTONS DES PROFESSIONNELS COLLECTES EN PORTE A PORTE 26	
4. LES TONNAGES DES DÉCHETS ISSUS DES DECHETERIES DE 2017 A 2023.....	27
4.1 LES TONNAGES DEs DECHETERIES DE 2018 A 2022 .....	27
4.2 POIDS PAR HABITANT DES DECHETS DE DECHETERIES.....	28
4.3 EVOLUTION DES TONNAGES de DECHETERIEs PAR FLUX DE 2022 A 2023.....	29
4.4 EVOLUTION DU NOMBRE DE ROTATIONS DES BENNES DES DECHETERIES DE 2022 A 2023 30	
4.5 LES TONNAGES DES OBJETS DE REEMPLOI DE LA DECHETERIE DE CONTREXEVILLE .	31
5. LA FREQUENTATION DES DECHETERIES .....	32
5.1 LA FREQUENTATION DES TROIS DECHETERIES DE 2022 a 2023.....	32
6. LE TONNAGE DU VERRE EN CONTENEURS A VERRE.....	33

6.1	LE TONNAGE DU VERRE DE 2018 A 2023.....	33
6.2	EVOLUTION DU POIDS DU VERRE PAR HABITANT DE 2018 A 2023 .....	34
7.	LE BILAN DES TONNAGES DES DECHETS MENAGERS .....	35
8.	BILAN FINANCIER – DONNEES ISSUES DE LA MATRICE DES COUTS SUR SINOE .....	36
9.	BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS (PLPDMA) 2023 .	38
9.1	OBJECTIFS PLPDMA 2023 - 2025.....	38
9.2	BILAN 2023 .....	38

## CONTEXTE

Selon le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 du code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, abrogé par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, le Président d'une structure intercommunale présente à son conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères.

L'annexe XIII dudit code liste les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets obligatoires à présenter dans ce rapport.

## **Annexe XIII**

### **Création Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 3**

Annexe aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3

#### **LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

##### **I. 1. – Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets :**

a) Territoire desservi (dans le seul cas d'un établissement public de coopération intercommunale).

b) Collecte des déchets pris en charge par le service :

– nombre d'habitants (population municipale) et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte à porte et, le cas échéant, à des points de regroupement (nombre de tels points) ;

– fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné ; variations saisonnières, le cas échéant ; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) ;

– nombre et localisation des déchèteries, si elles existent, et types de déchets qui peuvent y être déposés ;

– collectes séparées proposées : types de déchets concernés et modalités de collecte ;

– types de collecte des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ ou fréquences de ramassage) ;

– tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté ;

– bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré, et au cours du précédent exercice, par flux de déchets, en distinguant les déchets ménagers et les déchets assimilés, en quantités totales et rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers ;

– organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles.

c) Prévention des déchets ménagers et assimilés : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.

##### **I. 2.-Indicateurs techniques relatifs au traitement :**

a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

– localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;

– nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;

– capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives ;

– taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés ;

– indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.

b) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

## II. – Indicateurs financiers :

a) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements ;

b) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement ;

c) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises ;

d) Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le cas échéant incitative ;

e) Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;

f) Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) ;

g) Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, etc.) en les précisant par flux de déchets ;

h) Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années ;

i) Coût complet par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.

Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

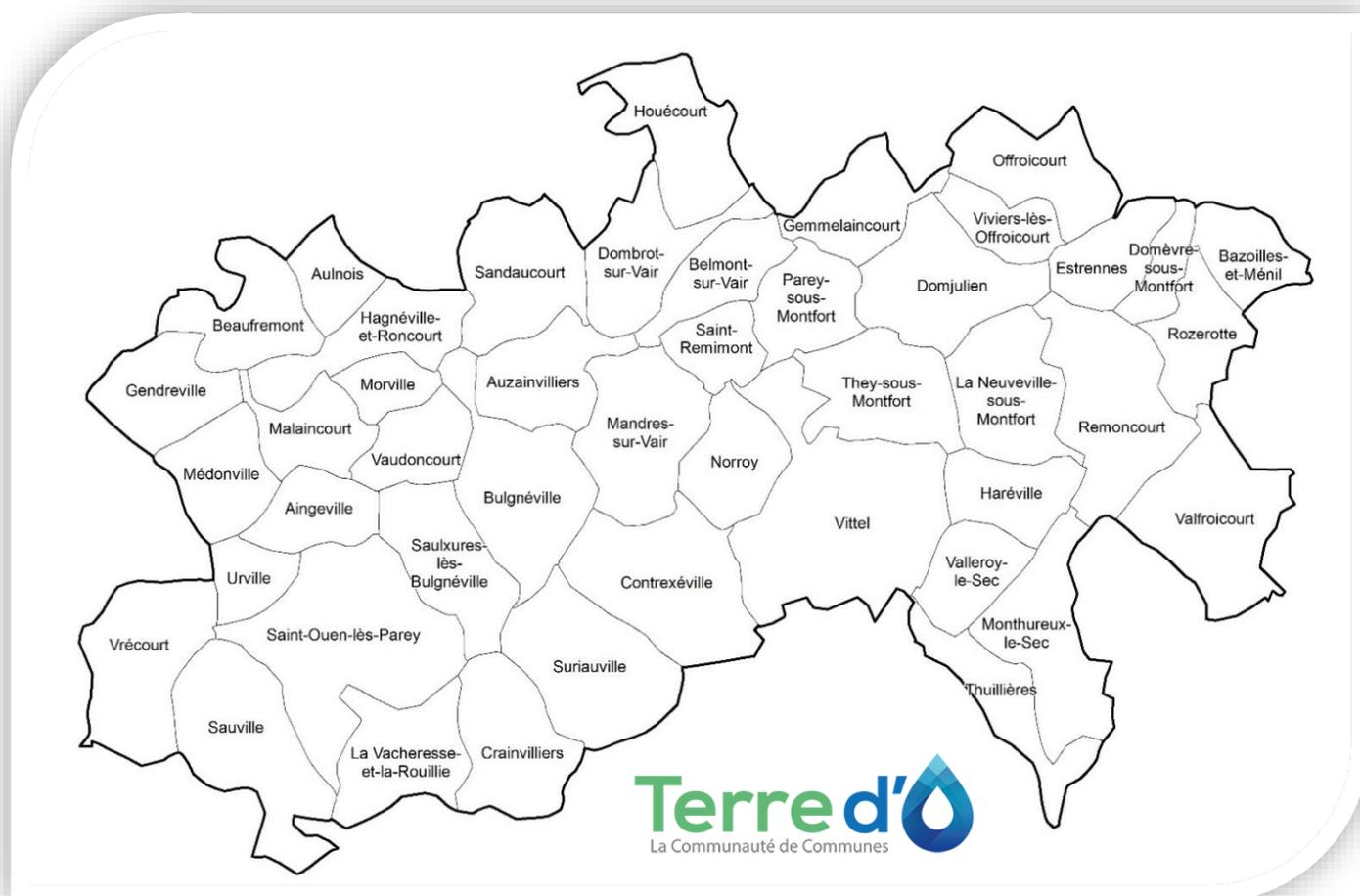
Au sens de la présente annexe, le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

# 1. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

## 1.1 TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes Terre d'Eau propose un service de collecte sur l'ensemble de son territoire composé de 45 communes et de 17 397 habitants\* en 2023 selon l'Insee (\*population municipale).

Le territoire desservi



## 1.2 NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION MUNICIPALE)

Communauté de Communes Terre d'Eau	2022 (insee 2019)	2023 (insee 2020)	Ecart 2023- 2022
Aingeville	62	62	0
Aulnois	166	168	2
Auzainvilliers	234	240	6
Bazoilles-et-Ménil	110	109	-1
Beaufremont	87	88	1
Belmont-sur-Vair	133	130	-3
Bulgnéville	1539	1 537	-2
Contrexéville	3190	3 105	-85
Crainvilliers	174	178	4
Dombrot-sur-Vair	239	241	2
Domèvre-sous-Montfort	56	58	2
Domjulien	175	174	-1
Estrennes	94	97	3
Gemmelaincourt	140	135	-5
Gendreville	105	105	0
Hagnéville-et-Roncourt	86	86	0
Haréville	477	476	-1
Houécourt	441	437	-4
Malaincourt	81	79	-2
Mandres-sur-Vair	440	440	0
Médonville	74	61	-13
Monthureux-le-Sec	159	164	5
Morville	48	46	-2
Neuveville-sous-Montfort (La)	183	189	6
Norroy	215	213	-2
Offroicourt	154	154	0
Parey-sous-Montfort	159	163	4
Remoncourt	573	573	0
Rozerotte	190	187	-3
Saint-Ouen-lès-Parey	503	501	-2
Saint-Remimont	222	220	-2
Sandaucourt	168	168	0
Saulxures-lès-Bulgnéville	250	244	-6
Sauville	178	176	-2
Suriauville	215	210	-5
They-sous-Montfort	129	127	-2
Thuillères	117	115	-2
Urville	56	56	0
Vacheresse-et-la-Rouillie (La)	120	117	-3
Valfroicourt	235	233	-2
Valleroy-le-Sec	178	183	5
Vaudoncourt	161	161	0
Vittel	4832	4 805	-27
Viviers-lès-Offroicourt	37	34	-3
Vrécourt	351	352	1
<b>TOTAL</b>	<b>17 536</b>	<b>17 397</b>	<b>-139</b>

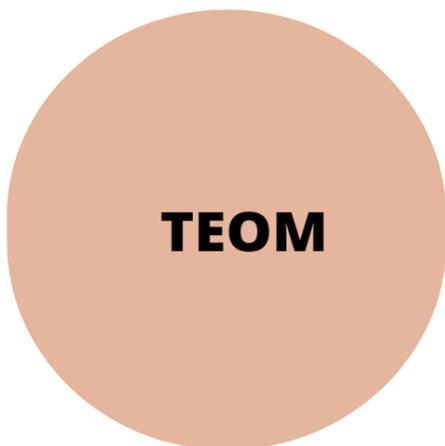
### **1.3 BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE HORS MÉNAGES (POINTS DE REGROUPEMENT COLLECTÉS)**

Les producteurs de déchets bénéficiant du service de collecte sont :

- Les ménages
- Les administrations, les collectivités, les commerçants, les professions libérales, les artisans, les entreprises privées, les agriculteurs, les haras et les associations produisant des déchets ménagers assimilés collectés par la communauté de communes, dont le volume de déchets produit ne nécessite pas de sujétions techniques particulières.

Les producteurs de déchets non ménagers ne peuvent pas excéder un volume de 35 000 litres de déchets par semaine à la collecte.

## 1.1 FINANCEMENT DU SERVICE DES DECHETS MENAGERS



### TEOM

#### La TEOM

Le service des déchets ménagers est financé par la **TEOM** (Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui figure sur l'avis d'imposition foncier.

Le taux de TEOM est **différencié** entre les communes rurales et les deux villes avec un taux respectivement à 8,97 % et 10,07 %.



### Redevance Spéciale

#### La Redevance Spéciale

Le service des déchets ménagers est également financé par la **Redevance Spéciale des professionnels**

#### Les professionnels concernés :

Tous les professionnels et administrations produisant plus de **1320 litres de déchets ménagers par semaine** soit 68 640 litres par an.

Les professionnels **exonérés de droit de la TEOM** et bénéficiant du service des déchets ménagers.

La Redevance Spéciale est **facturée annuellement** en fonction du nombre de bacs mis à disposition et du nombre de levées.

## 4.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



- ✚ Les déchets ménagers et assimilés en Porte à Porte sont collectés par un prestataire sur tout le territoire.
- ✚ Les ordures ménagères et les déchets recyclables secs sont collectés en bac en Porte à Porte tous les quinze jours dans les 43 communes rurales et une fois par semaine dans les deux villes de Contrexéville et Vittel. La rue de Verdun, Maréchal Mangin et Saint Martin à Vittel sont collectées en sacs.
- ✚ Les biodéchets des habitants (habitats individuels uniquement) de Contrexéville et Vittel sont collectés en bac en Porte à Porte une fois par semaine. Les professionnels bénéficient d'une deuxième collecte (mardi et vendredi)
- ✚ Les cartons des professionnels de Contrexéville et Vittel sont collectés en bac une fois par semaine.
- ✚ Il n'y a pas de collecte des encombrants en Porte à Porte. Les usages doivent triés et apportés ces déchets en déchèterie
- ✚ Il n'y a pas d'évolutions prévues pour l'organisation de la collecte



Le volume du bac des ordures ménagères est adapté selon la composition du foyer.

Le volume du bac jaune est de 240 litres dans les communes rurales et de 180 litres pour les villes.

## 4.2 JOURS DE COLLECTE DES COMMUNES RURALES

ORDURES MENAGERES ET BACS JAUNES		
	SEMAINE IMPAIRE	SEMAINE PAIRE
Mardi	Bazoilles-et-Ménil, Domjulien, Domèvre-sous-Montfort, La Neuveville-sous-Montfort, Estrennes, Monthureux-le-Sec, Offroicourt, Rozerotte, Thuillères, Valfroicourt, Valleroy-le-Sec et Viviers-lès-Offroicourt	Gemmelaincourt, Haréville, Houécourt, Parey-sous-Montfort, Remoncourt, Saint-Remimont et They-sous-Montfort
Jeudi	Aingeville, Auzainvilliers, Beaufremont, Belmont sur Vair, Dombrot sur Vair, Gendreville, Malaincourt, Mandres sur Vair, Médonville, Urville et Vrécourt	Aulnois, Bulgnéville, Hagnéville et Roncourt, Morville, Sandaucourt et Vaudoncourt
Vendredi	La Vacheresse et la Rouillie, Saint Ouen les Parey et Sauville	Crainvilliers, Norroy, Saulxures les Bulgnéville et Suriauville

## 4.3 JOURS DE COLLECTE DE CONTREXEVILLE ET VITTEL

ORDURES MENAGERES ET BACS JAUNES	
Lundi	Contrexéville
Mercredi	Vittel Secteur 1 (bleu) et secteur 2 (rose)
Vendredi	Vittel Secteur 3 (vert)
BIODECHETS	
Lundi	Vittel Secteur 1 (bleu)
Mardi	Contrexéville et des professionnels de Vittel*
Vendredi	Vittel Secteur 2 (rose) et 3 (vert) et des professionnels de Contrexéville*
CARTONS DES PROFESSIONNELS	
Jeudi	Contrexéville et Vittel

## 1.1 CARTE DE VITTEL SECTEUR

# CARTE DES TROIS SECTEURS DE RAMASSAGE DE VITTEL



## 1.2 LA COLLECTE DU VERRE

Le verre (bouteilles, bocaux et flacons en verre) est collecté par MINERIS le prestataire MINERIS dans le cadre du marché départemental EVODIA en conteneur à verre mis à disposition par la CC TERRE D'EAU.

Les conteneurs à verre sont évacués 1 à 2 fois par mois selon leur remplissage. Un planning annuel est établi par le prestataire MINERIS (en marché avec EVODIA).

Les conteneurs à verre sont nettoyés par les communes.



Nombre de conteneurs à verre :

Commune	Nombre de conteneurs à verre
Aingeville	1
Aulnois	1
Auzainvilliers	2
Bazoilles-et-Ménil	1
Beaufremont	1
Belmont-sur-Vair	1
Bulgnéville	6
Contrexéville	23
Crainvilliers	2
Dombrot-sur-Vair	2
Domèvre-sous-Montfort	1
Domjulien	2
Estrennes	1
Gemmelaincourt	1
Gendreville	1
Hagnéville-et-Roncourt	2
Haréville	3
Houécourt	2
Malaincourt	1
Mandres-sur-Vair	2
Médonville	1
Monthureux-le-Sec	1
Morville	1
Neuveville-sous-Montfort (La)	1
Norroy	2
Offroicourt	1
Parey-sous-Montfort	1
Remoncourt	3
Rozerotte et Ménil	2
Saint-Ouen-lès-Parey	4
Saint-Remimont	2
Sandaucourt	2
Saulxures-lès-Bulgnéville	2
Sauville	2
Suriauville	1
They-sous-Montfort	1
Thuillières	1
Urville	1
Vacheresse-et-la-Rouillie (La)	2
Valfroicourt	2
Valleroy-le-Sec	1
Vaudoncourt	1
Vittel	23
Viviers-lès-Offroicourt	1
Vrécourt	2
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>

## 2. LES DÉCHÈTERIES

### **Trois déchèteries :**

- La déchèterie de Contrexéville, Ancienne route de Bulgnéville 88140 Contrexéville
- La déchèterie de Remoncourt, Route Départementale 3 88800 Remoncourt
- La déchèterie de Vaudoncourt, Route de Bulgnéville, 88140 Vaudoncourt



### **2.1 LES DECHETS ACCEPTÉS**

L'amiante n'est pas acceptée à la déchèterie.

- Gravats et matériaux de démolition
- Tout-venant incinérable
- Multimatériaux (Uniquement à la déchèterie de Contrexéville)
- Cartons
- Verre (Uniquement à la déchèterie de Contrexéville)
- Mobiliers
- Métaux
- Déchets verts
- Bois
- Huisseries
- Plâtres
- DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Piles et accumulateurs
- Pneumatiques VL et motos, récents, entiers (non découpés) sans jante
- Objets de réemploi
- Textiles
- DDS (déchets diffus spécifiques)
- Huiles « moteur » (minérales)

## 2.2 LES HORAIRES DES DECHETERIES

		ÉTÉ (dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre)		
		CONTREXEVILLE	REMONCOURT	VAUDONCOURT
<b>Lundi</b>	Matin	Fermé	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h - 18h	Fermé	Fermé
<b>Mardi</b>	Matin	8h30 - 12h	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h - 18h	Fermé	14h30 - 18h
<b>Mercredi</b>	Matin	8h30 - 12h	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h - 18h	14h - 18h	14h30 - 18h
<b>Jeudi</b>	Matin	Fermé	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h - 18h	14h - 18h	14h30 - 18h
<b>Vendredi</b>	Matin	8h30 - 12h	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h - 18h	14h - 18h	14h30 - 18h
<b>Samedi</b>	Matin	8h30 - 12h	10h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h - 18h	14h - 18h	14h30 - 18h

		HIVER (dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars )		
		CONTREXEVILLE	REMONCOURT	VAUDONCOURT
<b>Lundi</b>	Matin	Fermé	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h - 17h	Fermé	Fermé
<b>Mardi</b>	Matin	9h - 12h	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h - 17h	Fermé	13h30 - 17h
<b>Mercredi</b>	Matin	9h - 12h	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h - 17h	13h - 17h	13h30 - 17h
<b>Jeudi</b>	Matin	Fermé	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h - 17h	13h - 17h	13h30 - 17h
<b>Vendredi</b>	Matin	9h - 12h	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h - 17h	13h - 17h	13h30 - 17h
<b>Samedi</b>	Matin	9h - 12h	10h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h - 17h	13h - 17h	13h30 - 17h

## 2.3 FONCTIONNEMENT DES DECHETERIES

### Déchèterie de Contrexéville

La déchèterie de Contrexéville est gérée en régie par deux gardiens de déchèterie.

Cette déchèterie est équipée d'un compacteur depuis avril 2017 pour déplacer et compacter les bennes afin d'augmenter le volume des déchets dans celles-ci et de diminuer les rotations.

**Les professionnels sont acceptés dans le cadre du dispositif SOVODEB.**

### Déchèterie de Vaudoncourt

La déchèterie de Vaudoncourt est gérée en régie par un gardien de déchèterie.

L'accès est interdit aux professionnels.

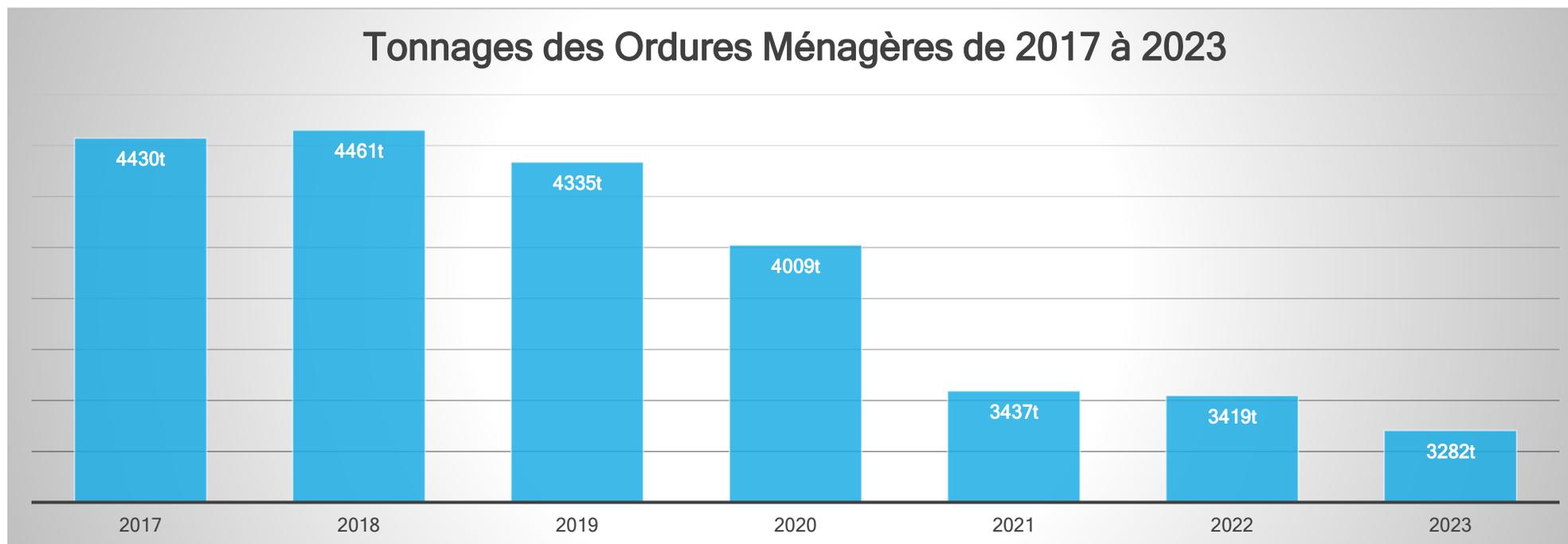
### Déchèterie de Remoncourt

La déchèterie de Remoncourt est gérée en régie par un gardien de déchèterie.

L'accès est interdit aux professionnels.

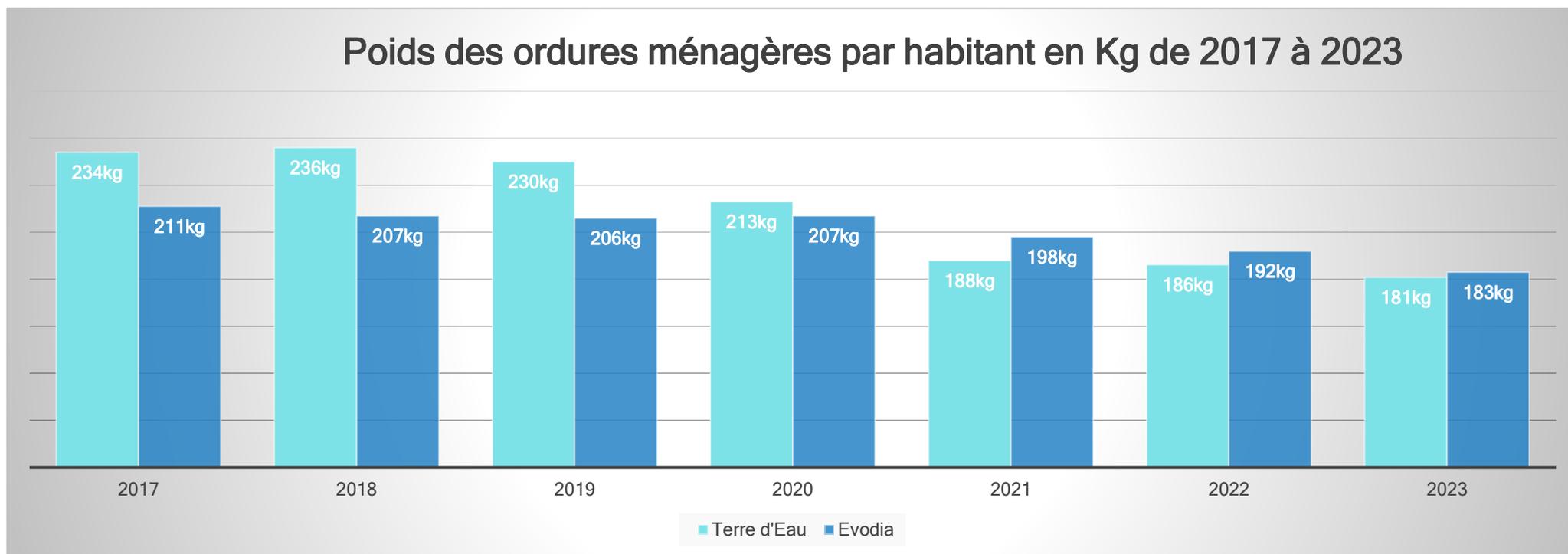
### 3. LES TONNAGES DES DECHETS COLLECTÉS EN PORTE A PORTE

#### 3.1 LE TONNAGE DES ORDURES MENAGERES



La production des ordures ménagères a baissé de 137 tonnes de 2023 à 2022. Depuis la mise en place de la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours au 1<sup>er</sup> juillet 2020, le tonnage a baissé de 1 053 tonnes de 2019 à 2023.

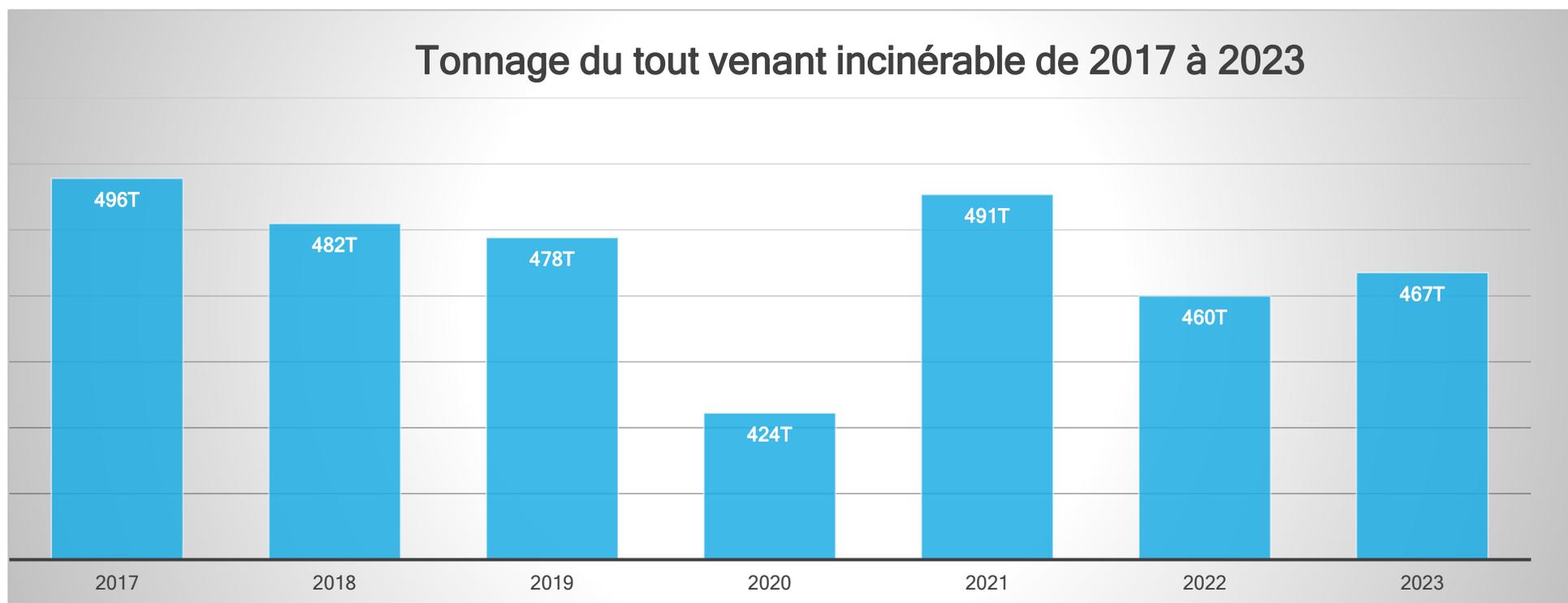
### 3.2 EVOLUTION DU POIDS PAR HABITANT DES ORDURES MENAGERES



En 2023, la production moyenne d'ordures ménagères sur le territoire de la CC Terre d'Eau est de 181 kg par habitant, soit 5kg de moins par rapport à 2022 et 2 kg en moins par rapport à la moyenne départementale.

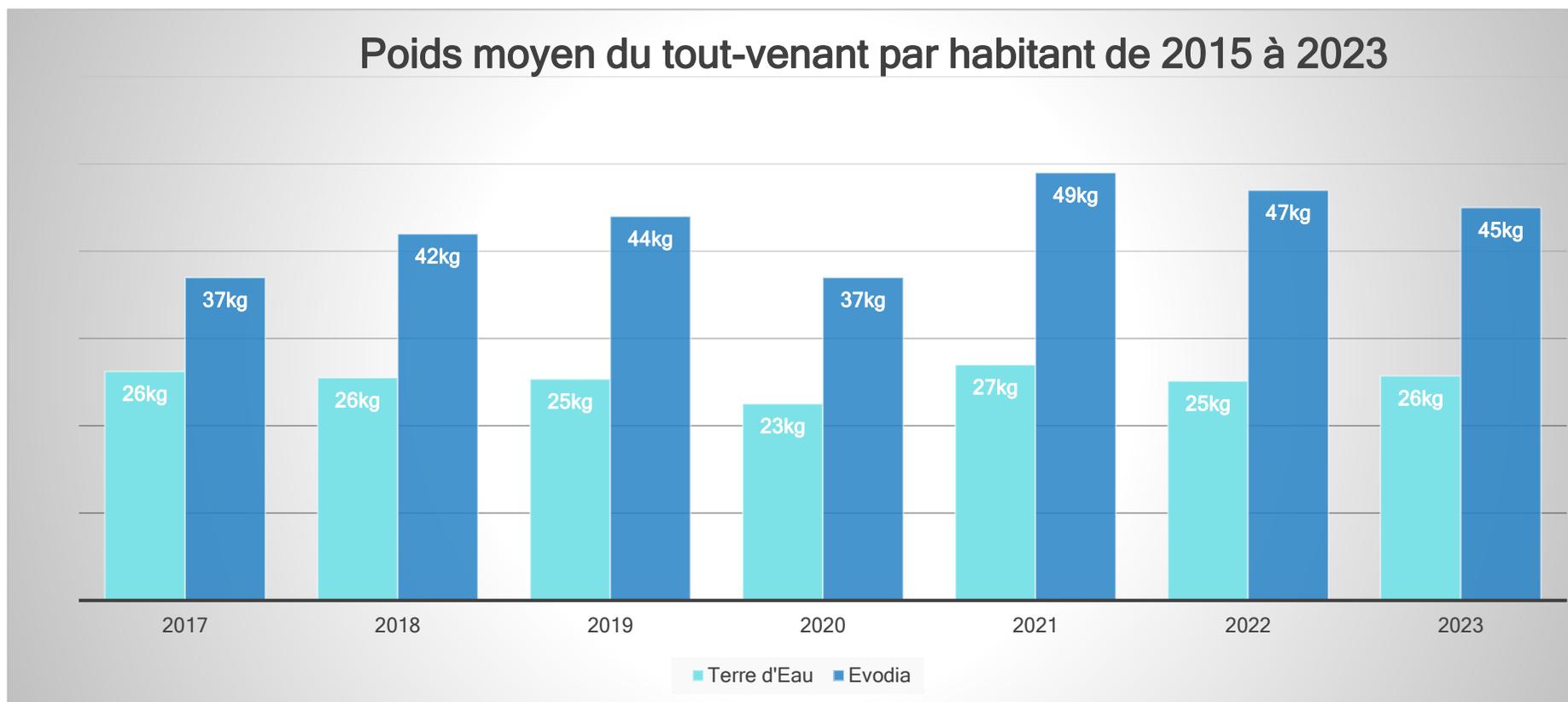
\*Ce ratio a été calculé avec la population totale (18 147 habitants) afin de reprendre la même population qu'EVODIA. Il est différent du ratio renseigné dans le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers) à la page 38 qui a été calculé avec la population municipale (17 977).

### 3.3 LE TONNAGE DU TOUT-VENANT INCINERABLE DES TROIS DECHETERIES



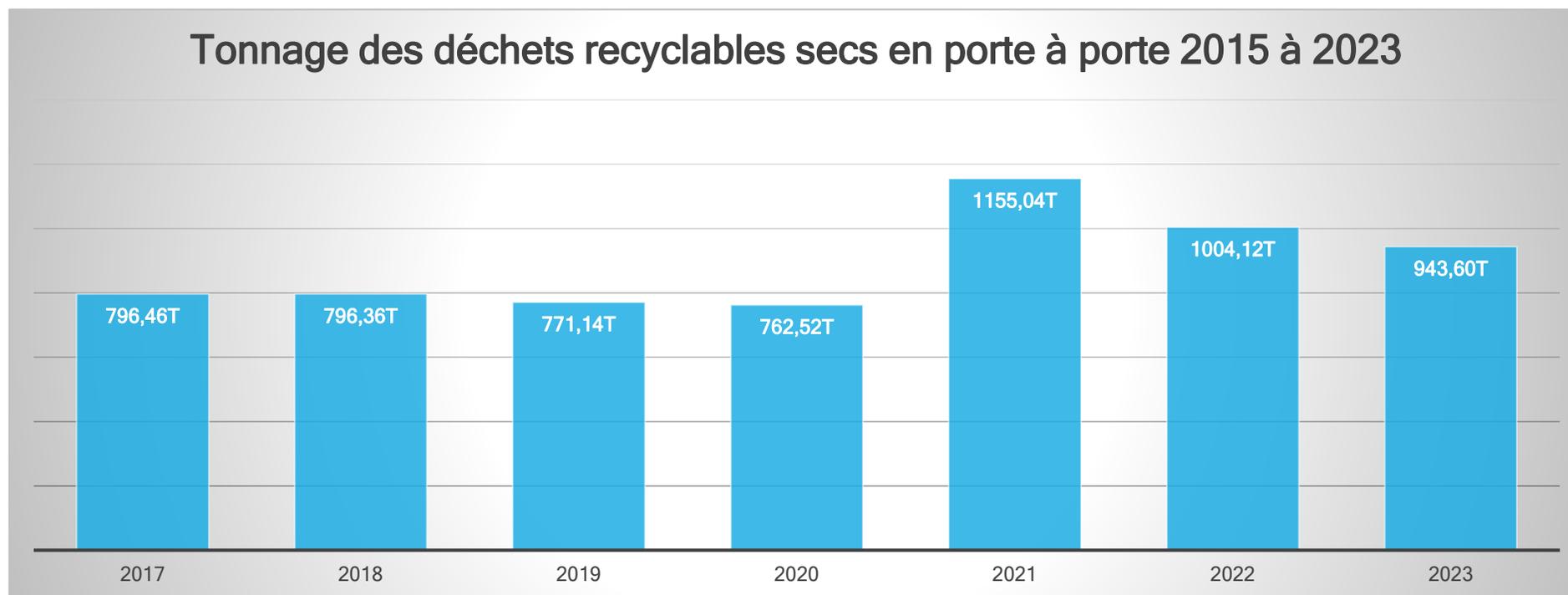
Le tonnage du tout-venant incinérable des déchèteries a augmenté de 7 tonnes de 2022 à 2023.

### 3.4 EVOLUTION DU POIDS PAR HABITANT DU TOUT-VENANT INCINERABLE



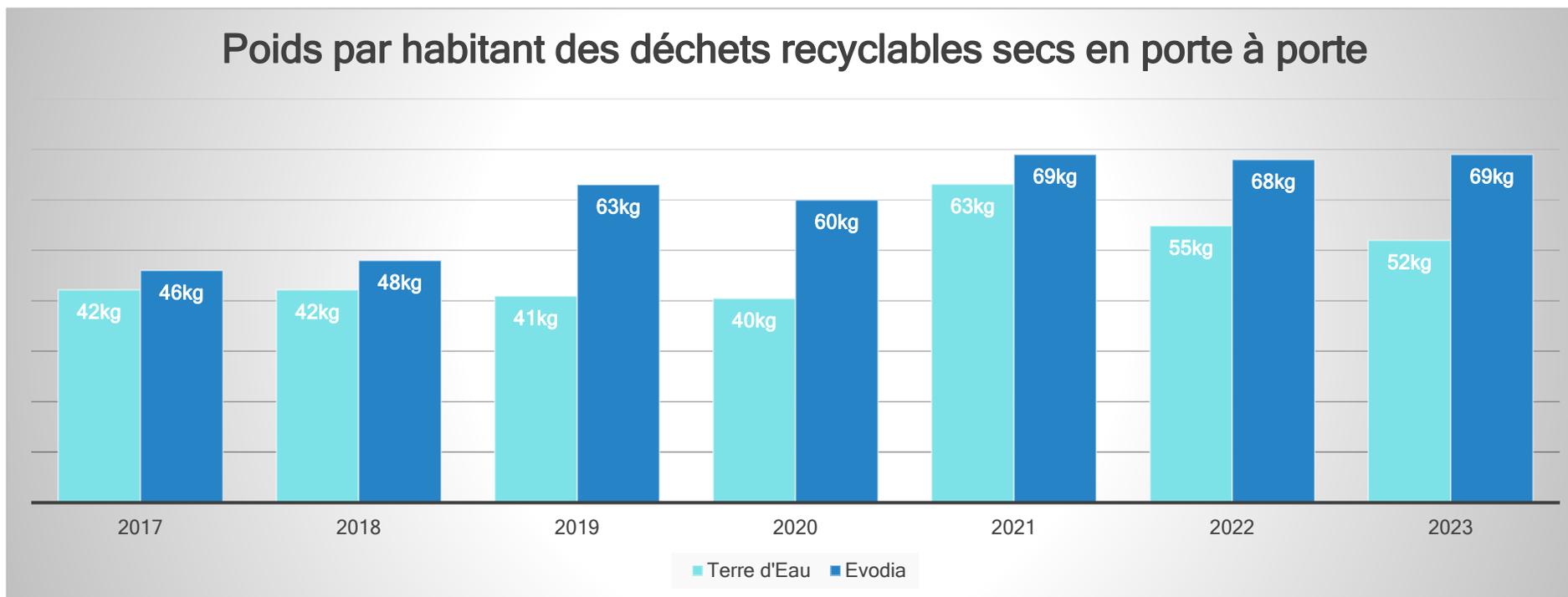
En 2023, la production moyenne de tout-venant incinérable sur le territoire de la CC Terre d'Eau est de 26 kg par habitant, soit 1kg de plus par rapport à 2022 et 19 kg de moins par rapport à la moyenne départementale.

### 3.5 LE TONNAGE DES DECHETS RECYCLABLES SECS EN PORTE A PORTE



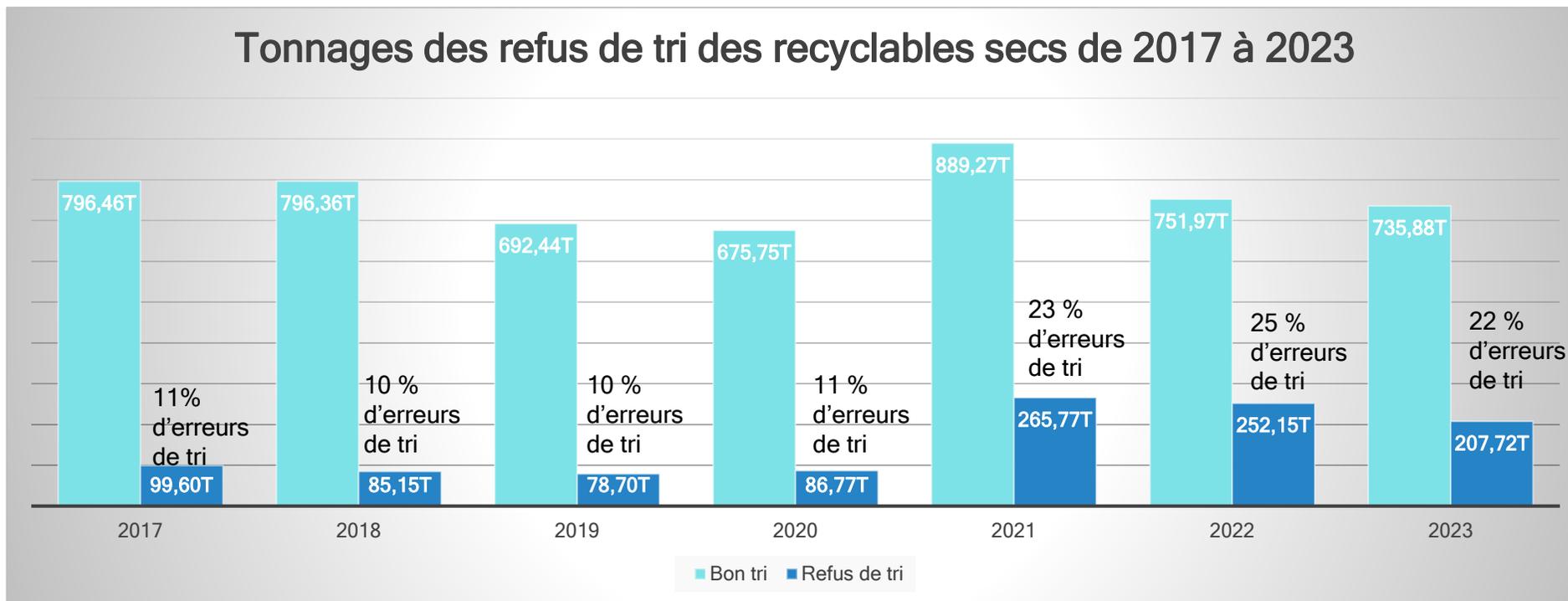
En 2023, le tonnage des déchets recyclables secs est de 943,60 tonnes soit une baisse de 60,52 tonnes par rapport à 2022. (Il s'agit des tonnages collectés, cela inclut les erreurs de tri).

### 3.6 POIDS PAR HABITANT DES DECHETS RECYCLABLES SECS EN PORTE A PORTE



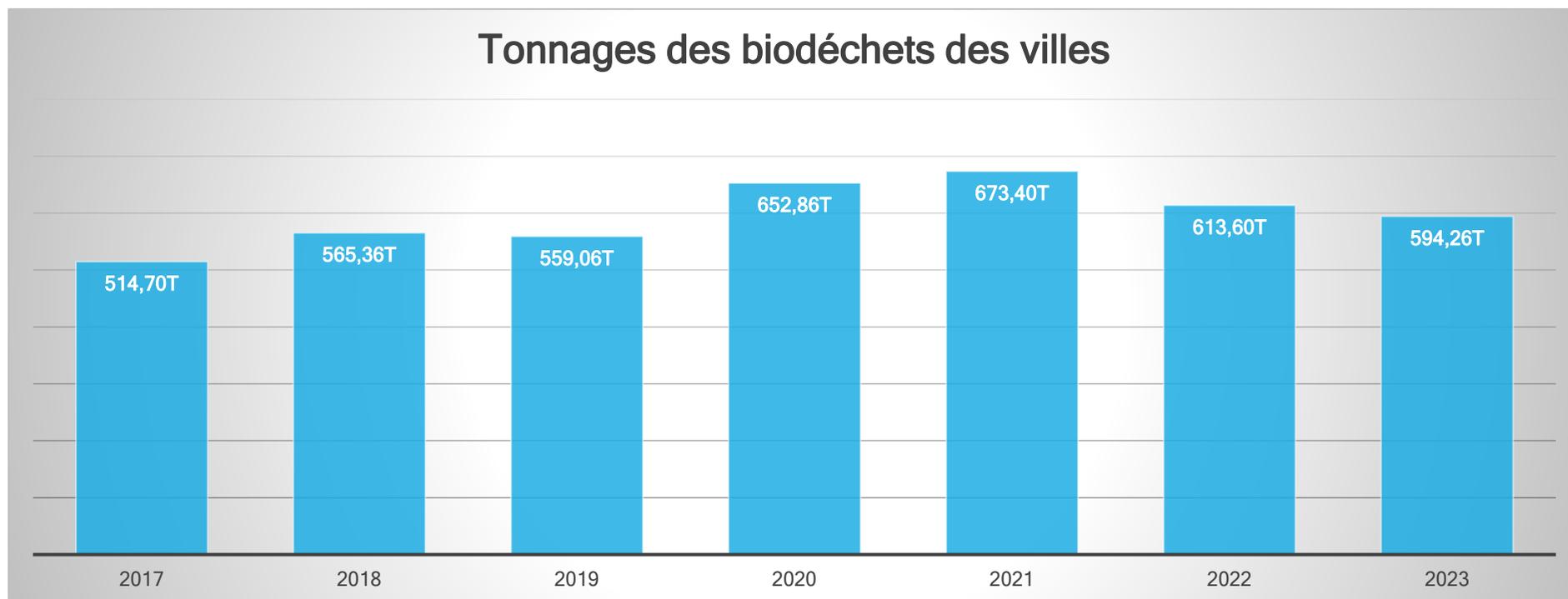
En 2023, la production moyenne de recyclables secs sur le territoire de la CC Terre d'Eau est de 52 kg par habitant, soit 3kg de moins par rapport à 2022 et 17 kg de moins par rapport à la moyenne départementale.

### 3.7 EVOLUTION DES TONNAGES DE REFUS DE TRI DEPUIS DE 2017 A 2023



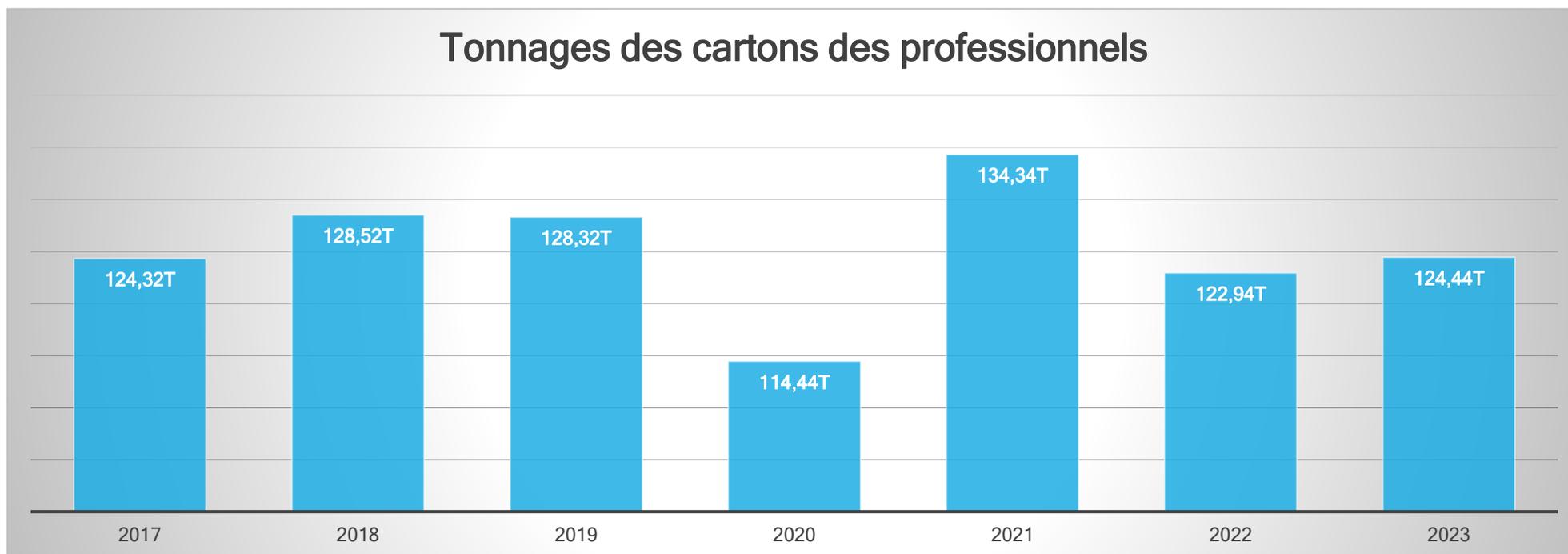
En 2023, il y a eu 207.72 tonnes de refus de tri sur 943.60 tonnes de déchets recyclables collectés et donc 735,88 tonnes de bon tri. Cela représente 22 % d'erreurs de tri soit 3 % de moins par rapport à 2022.

### 3.8 LES TONNAGES DES BIODECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE



En 2023, le tonnage des biodéchets est de 594 tonnes soit une baisse de 19.34 tonnes par rapport à 2022.

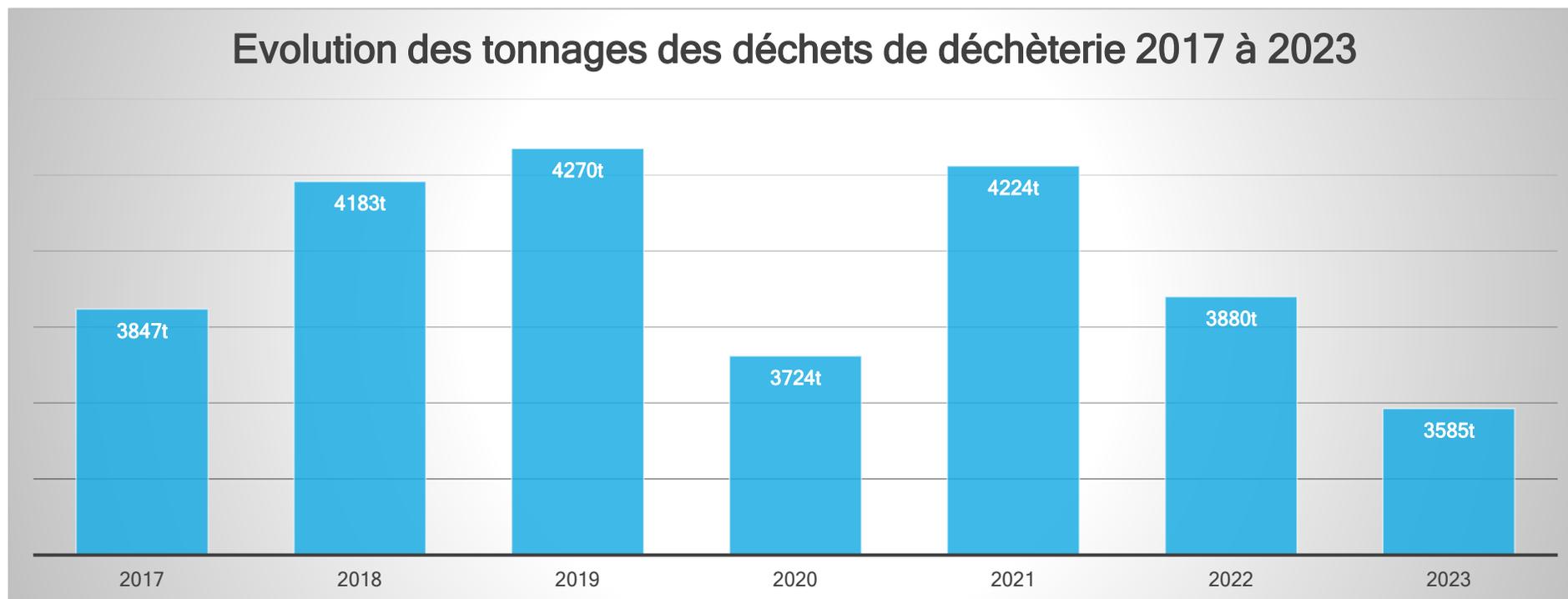
### 3.9 LES TONNAGES DES CARTONS DES PROFESSIONNELS COLLECTES EN PORTE A PORTE



En 2023, le tonnage des cartons des professionnels est de 124.44 tonnes soit une légère hausse de 1,5 tonnes par rapport à 2022.

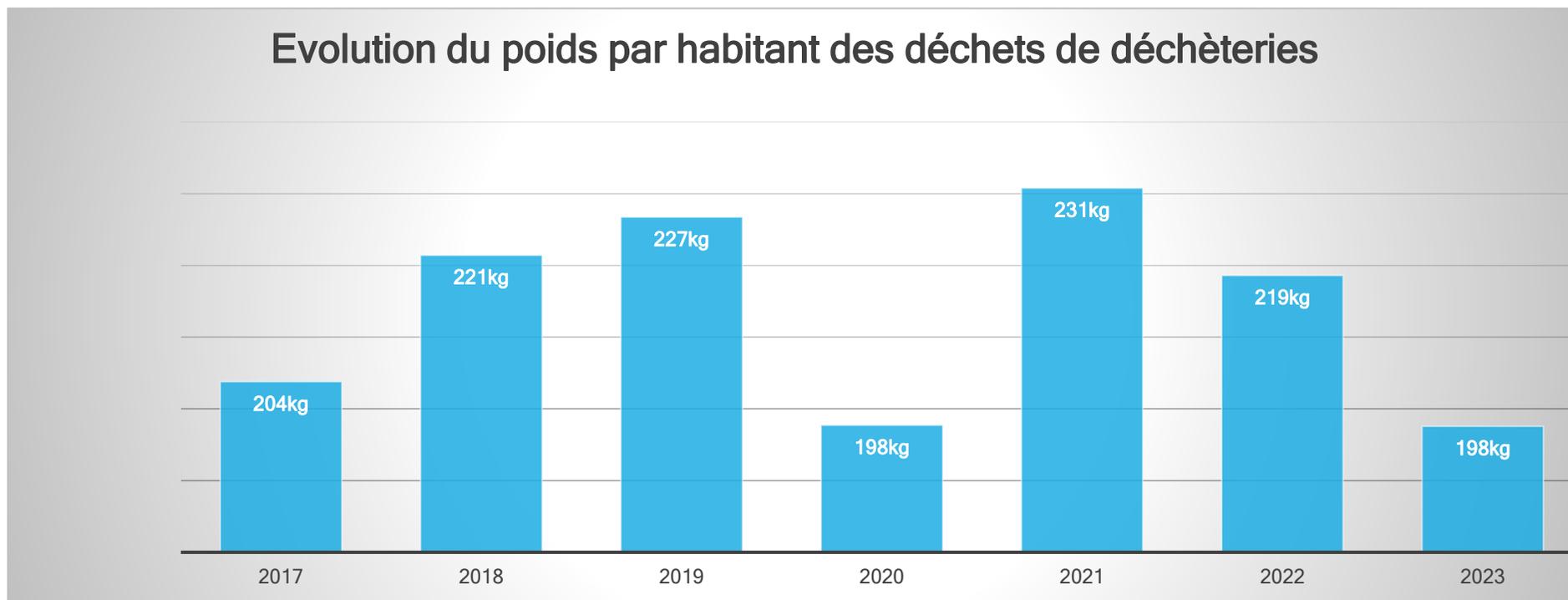
## 4. LES TONNAGES DES DÉCHETS ISSUS DES DECHETERIES DE 2017 A 2023

### 4.1 LES TONNAGES DES DECHETERIES DE 2018 A 2022



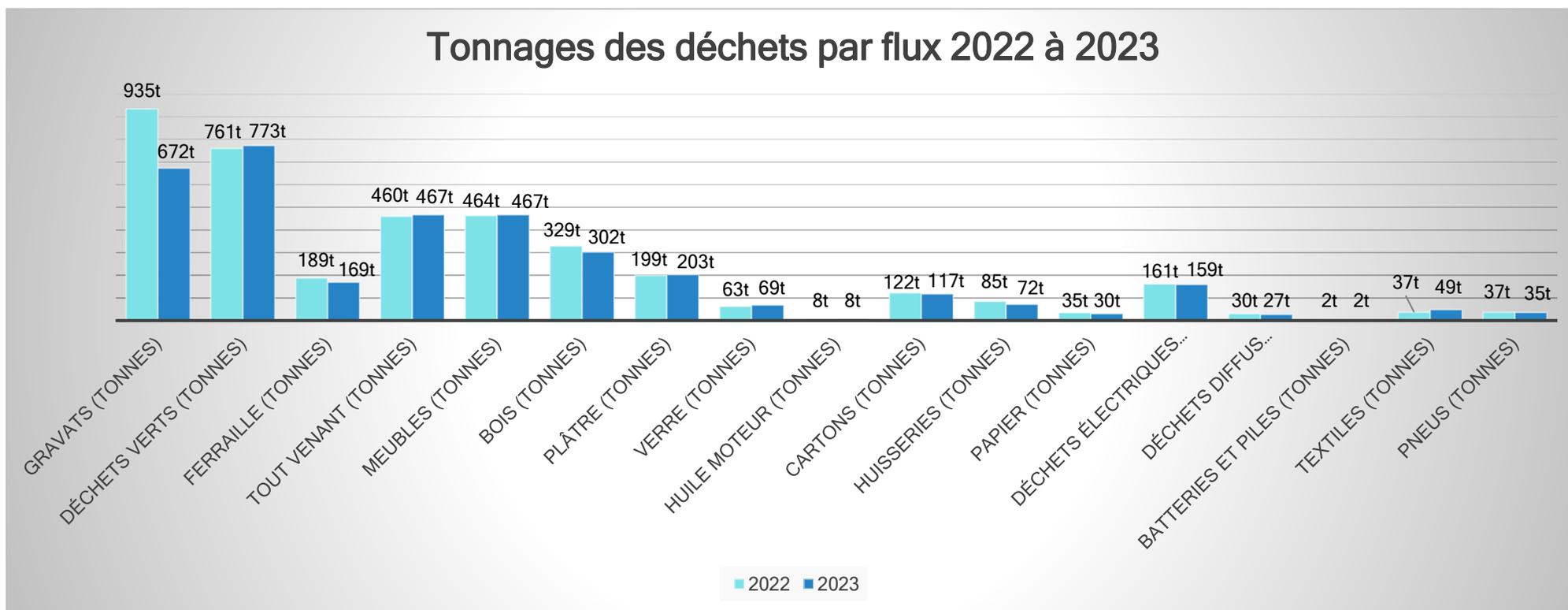
De 2022 à 2023, le tonnage des déchets des déchèteries est de 3 585 tonnes soit une baisse de 295 tonnes par rapport à 2022.

## 4.2 POIDS PAR HABITANT DES DECHETS DE DECHETERIES



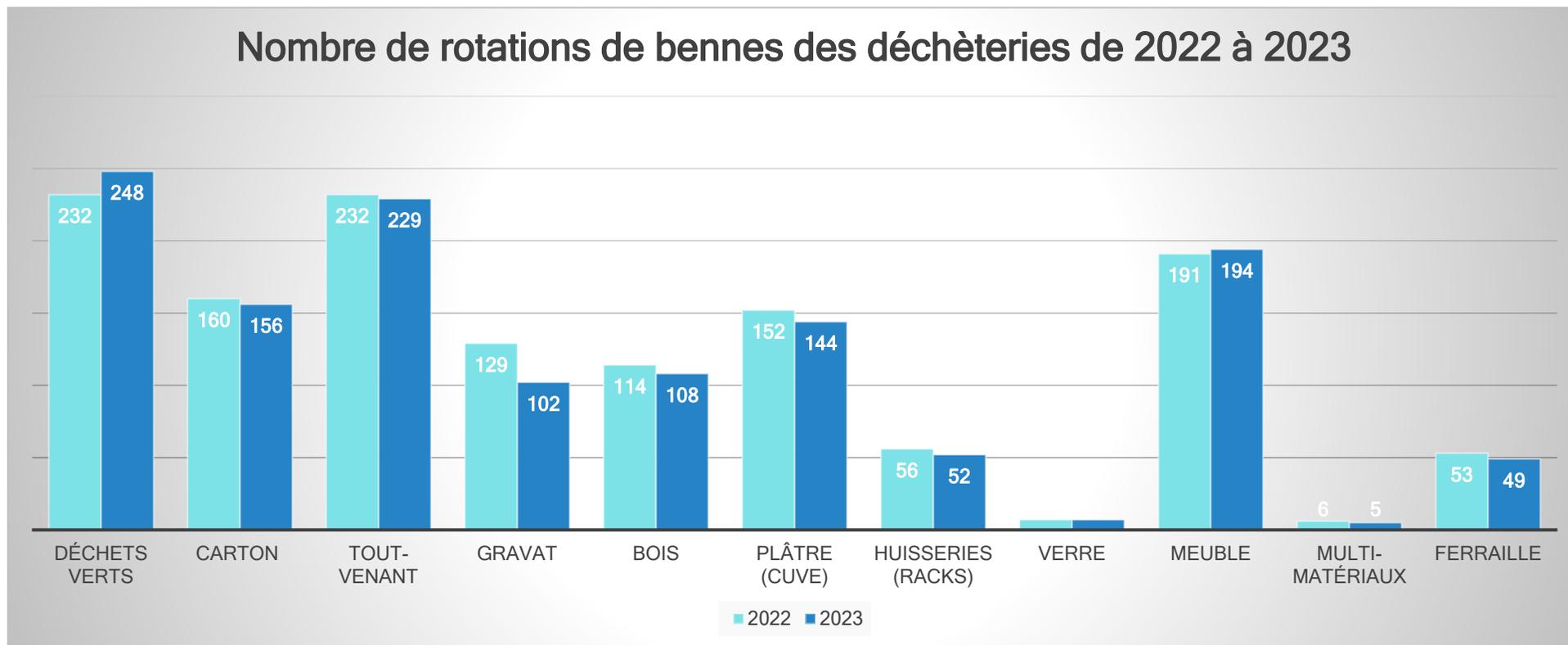
Le poids des déchets de déchèterie a baissé de 21 kg par habitant de 2022 à 2023.

### 4.3 EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETERIES PAR FLUX DE 2022 A 2023



De 2022 à 2023, il y a une importante baisse du tonnage des gravats (-263 t), des meubles (-27 t), de la ferraille (-20 t) et des huisseries (-13 t). A contrario, il y a une hausse du tonnage des déchets verts (+12 t), du textile (+12 t), du tout-venant (+7 t) et du verre (+6 t).

#### 4.4 EVOLUTION DU NOMBRE DE ROTATIONS DES BENNES DES DECHETERIES DE 2022 A 2023



En 2023, il y a eu 1 294 rotations de bennes et donc 38 rotations en moins par rapport à 2022.

Il y a une importante baisse des rotations de gravats (-27 rotations). A contrario, le nombre de rotations de la benne des déchets verts a augmenté (+16).

Il y a peu d'évolutions du nombre de rotations pour les autres flux.

## 4.5 LES TONNAGES DES OBJETS DE REEMPLOI DE LA DECHETERIE DE CONTREXEVILLE

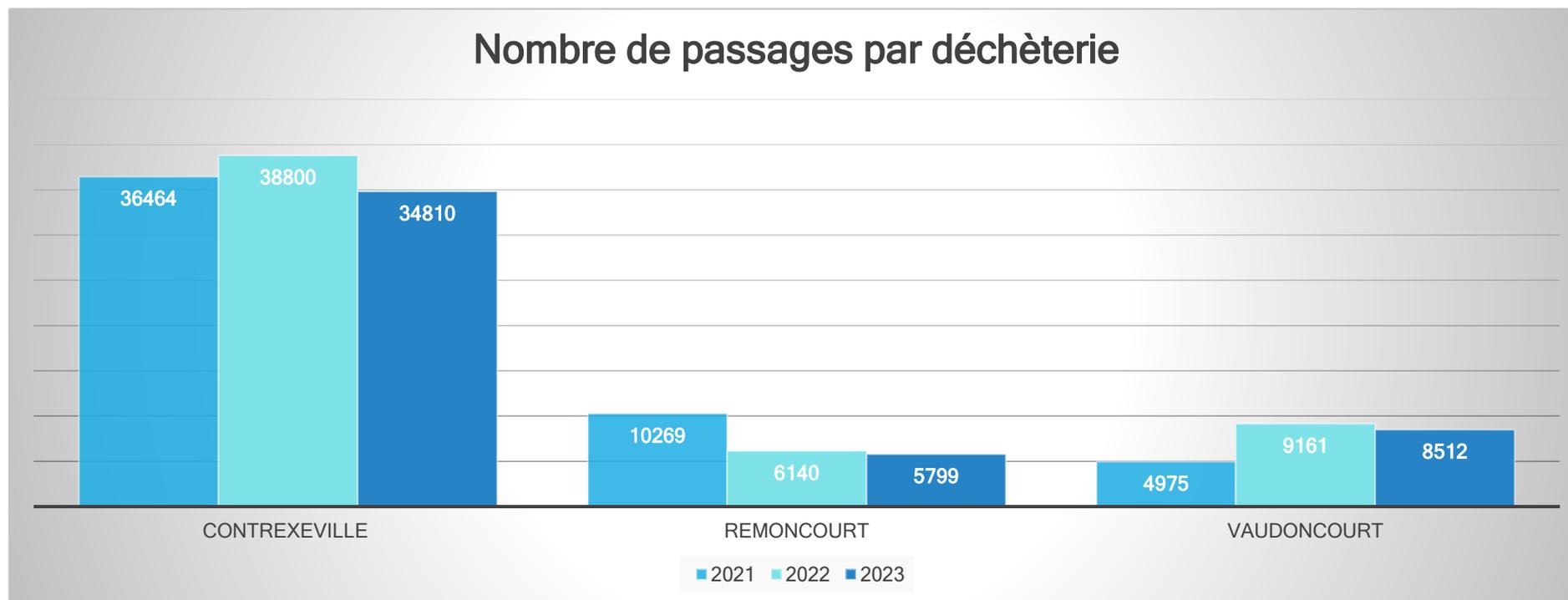
L'Association Eliss collecte et valorise les objets de réemploi des trois déchèteries. (Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 sur la déchèterie de Vaudoncourt et Remoncourt)

Catégories	Contrexéville	Remoncourt	Vaudoncourt
Vaisselle (kg)	2642,5	76	40,5
Livres / DVD (kg)	807,2	5	10
Puériculture (kg)	471,2	5	33
D3e (kg)	529	62	15
Bibelots (kg)	3408,2	232	105
Brocante (kg)	2001	2	7,5
Mobiliers (kg)	6851,4	553	74,5
Outillages (kg)	334,8	127	83,5
Jouets, sport (kg)	1224,4	10	6
Vêtements / textiles (kg)	3083,4	280	77
<b>Total tonnages collectés par Eliss en 2023 (kg)</b>	<b>21353</b>	<b>1352</b>	<b>452</b>

En 2023, il y a eu 23,157 tonnes d'objets de réemploi sur les trois déchèteries.

## 5. LA FREQUENTATION DES DECHETERIES

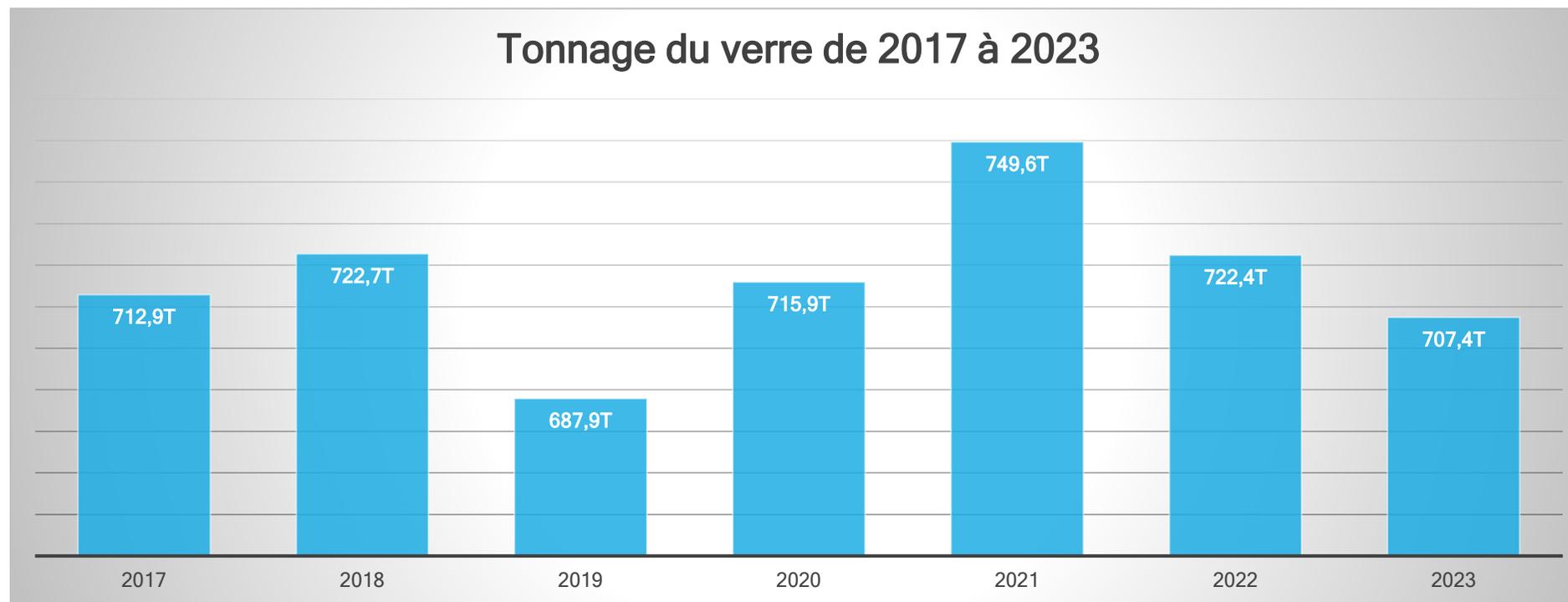
### 5.1 LA FREQUENTATION DES TROIS DECHETERIES DE 2022 A 2023



De 2022 à 2023, le nombre de passages sur les trois déchèteries est passé de 54 101 à 49 121 personnes soit une baisse de 4 980 personnes. Nous observons une forte baisse à la déchèterie de Contréville (-3 990 passages) , à la déchèterie de Remoncourt (-341 passages) et à la déchèterie de Vaudoncourt (- 649 passages).

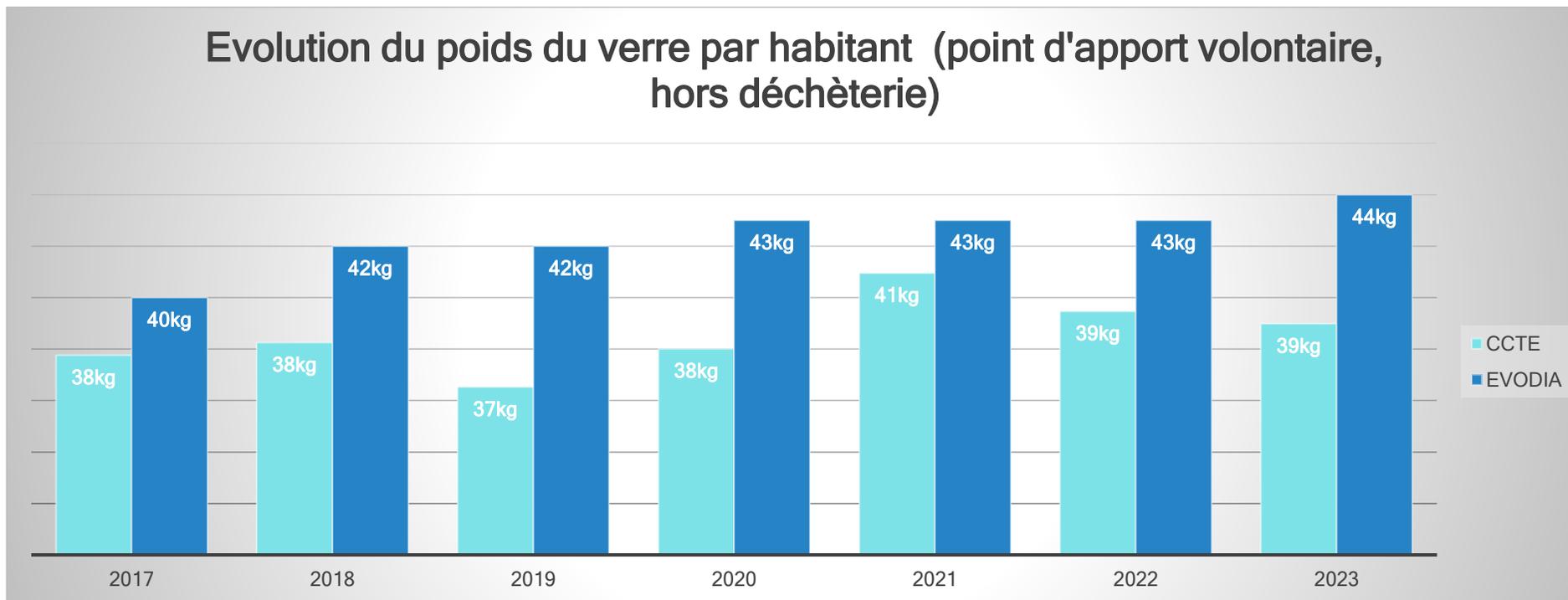
## 6. LE TONNAGE DU VERRE EN CONTENEURS A VERRE

### 6.1 LE TONNAGE DU VERRE DE 2018 A 2023



En 2023, le tonnage du verre est de 707,4 tonnes soit une baisse de 15 t par rapport à 2022.

## 6.2 EVOLUTION DU POIDS DU VERRE PAR HABITANT DE 2018 A 2023



En 2023, la production de verre est de 39 kg par habitant, soit 2 kg en moins par rapport à 2021 et 5kg de moins que la moyenne départementale.

## 7. LE BILAN DES TONNAGES DES DECHETS MENAGERS

	2022	2023	ECART
OM	3 419 T	3 282 T	- 137 T
TRI (sans les erreurs de tri)	752 T	736 T	- 16 T
REFUS DE TRI	252 T	208 T	- 44 T
TAUX REFUS DE TRI	25 %	22 %	- 3 %
BIODECHETS	614 T	594 T	- 19 T
CARTON PAP	123 T	124 T	2T
VERRE	722 T	707 T	-15T
DECHETERIE	3 880 T	3 585 T	- 295 T
<b>TOTAL</b>	<b>9 762 T</b>	<b>9 237 T</b>	<b>- 525 T</b>

## 8. BILAN FINANCIER – DONNEES ISSUES DE LA MATRICE DES COUTS SUR SINOE

Année 2023 Montants HT			Flux de déchets					Déchets des collectivités		Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Déchets verts	
Ratio en kg collecté par habitant desservi			189	45	56	74	159	7	11	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			189	45	56	34	159	7	11	501
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	45 483,00 €	2 116,00 €	24 433,00 €	9 639,00 €	26 013,00 €	2 256,00 €	210,00 €	110 150,00 €
		Communication	6 346,00 €	295,00 €	3 409,00 €	1 345,00 €	3 629,00 €	315,00 €	29,00 €	15 368,00 €
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>51 829,00 €</b>	<b>2 411,00 €</b>	<b>27 842,00 €</b>	<b>10 984,00 €</b>	<b>29 642,00 €</b>	<b>2 571,00 €</b>	<b>239,00 €</b>	<b>125 518,00 €</b>
	Techniques	Prévention	11 074,00 €	1 891,00 €	2 373,00 €	2 467,00 €	8 045,00 €		450,00 €	26 300,00 €
		Collecte et pré-collecte								
		Pré-collecte	25 988,00 €	4 950,00 €	42 335,00 €	3 852,00 €				77 125,00 €
		Collecte	419 185,00 €	34 721,00 €	191 496,00 €	154 472,00 €	253 989,00 €	36 507,00 €		1 090 370,00 €
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>445 173,00 €</b>	<b>39 671,00 €</b>	<b>233 831,00 €</b>	<b>158 324,00 €</b>	<b>253 989,00 €</b>	<b>36 507,00 €</b>	<b>---</b>	<b>1 167 495,00 €</b>
		Transfert/Transport	76 501,00 €		31 337,00 €		110 629,00 €		2 521,00 €	220 988,00 €
		Traitement des déchets non dangereux								
		Tri et conditionnement			212 376,00 €		7 371,00 €	7 802,00 €		227 549,00 €
		Compostage				28 545,00 €	4 844,00 €		1 161,00 €	34 550,00 €
		Incinération					50 909,00 €			50 909,00 €
		Autre valorisation matière ou énergie					62 396,00 €			62 396,00 €
		Stockage de déchets non dangereux								
		Traitement des inertes								
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>212 376,00 €</b>	<b>28 545,00 €</b>	<b>125 520,00 €</b>	<b>7 802,00 €</b>	<b>1 161,00 €</b>	<b>375 404,00 €</b>
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					12 773,00 €			12 773,00 €
		Autres charges								
		<b>TOTAL Techniques</b>	<b>532 748,00 €</b>	<b>41 562,00 €</b>	<b>479 917,00 €</b>	<b>189 336,00 €</b>	<b>510 956,00 €</b>	<b>44 309,00 €</b>	<b>4 132,00 €</b>	<b>1 802 960,00 €</b>
<b>TOTAL Charges</b>	<b>584 577,00 €</b>	<b>43 973,00 €</b>	<b>507 759,00 €</b>	<b>200 320,00 €</b>	<b>540 598,00 €</b>	<b>46 880,00 €</b>	<b>4 371,00 €</b>	<b>1 928 478,00 €</b>		
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes			360 646,00 €						360 646,00 €	

Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie								
		Matériaux		22 664,00 €	65 525,00 €		25 791,00 €	7 470,00 €		121 450,00 €
		Prestations à des tiers								
		Autres produits	2 170,00 €		60,00 €		2 646,00 €			4 876,00 €
	<b>TOTAL Industriels</b>	<b>2 170,00 €</b>	<b>22 664,00 €</b>	<b>65 585,00 €</b>	<b>---</b>	<b>28 437,00 €</b>	<b>7 470,00 €</b>	<b>---</b>	<b>126 326,00 €</b>	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	9 485,00 €	7 786,00 €	212 259,00 €		55 249,00 €	22 788,00 €		307 567,00 €
	Aides	Reprises des subventions d'investissement					13 986,00 €			13 986,00 €
		Subventions de fonctionnement								
		Aides à l'emploi								
	<b>TOTAL Aides</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>13 986,00 €</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>13 986,00 €</b>	
<b>TOTAL Produits</b>	<b>11 655,00 €</b>	<b>30 450,00 €</b>	<b>277 844,00 €</b>	<b>---</b>	<b>97 672,00 €</b>	<b>30 258,00 €</b>	<b>---</b>	<b>447 879,00 €</b>		
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		43 067,00 €	84,00 €	10 918,00 €	10 892,00 €	13 248,00 €	2 030,00 €	209,00 €	80 448,00 €
	Financement déchets direct	TEOM	1 868 920,00 €							1 868 920,00 €
		Redevance spéciale & facturations usagers	102 305,00 €				3 297,00 €		4 063,00 €	109 665,00 €
		<b>TOTAL Financement déchets direct</b>	<b>1 971 225,00 €</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>3 297,00 €</b>	<b>---</b>	<b>4 063,00 €</b>	<b>1 978 585,00 €</b>
<b>TOTAL Financement déchets</b>	<b>1 971 225,00 €</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>3 297,00 €</b>	<b>---</b>	<b>4 063,00 €</b>	<b>1 978 585,00 €</b>		

Tableau de synthèse	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Déchets des collectivités	
							Déchets verts	
Coût complet		43 973,00 €	507 759,00 €	200 320,00 €	540 598,00 €	46 880,00 €	4 371,00 €	
Coût technique	943 053,00 €	21 309,00 €	442 174,00 €	200 320,00 €	512 161,00 €	39 410,00 €	4 371,00 €	2 162 798,00 €
Coût partagé	933 568,00 €	13 523,00 €	229 915,00 €	200 320,00 €	456 912,00 €	16 622,00 €	4 371,00 €	1 855 231,00 €
Coût aidé HT	933 568,00 €	13 523,00 €	229 915,00 €	200 320,00 €	442 926,00 €	16 622,00 €	4 371,00 €	1 841 245,00 €
TVA acquittée	43 067,00 €	84,00 €	10 918,00 €	10 892,00 €	13 248,00 €	2 030,00 €	209,00 €	80 448,00 €
Coût aidé TTC	976 635,00 €	13 607,00 €	240 833,00 €	211 212,00 €	456 174,00 €	18 652,00 €	4 580,00 €	1 921 693,00 €
Financement déchets								1 978 585,00 €

## 9. BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS (PLPDMA) 2023

*La prévention des déchets est définie par la loi (article L541-1-1 du Code de l'Environnement)*

*Le contenu et les modalités d'élaboration, de suivi et de révision des PLPDMA sont précisés dans le décret 2015-662 du 10 juin 2015.*

### 9.1 OBJECTIFS PLPDMA 2023 - 2025

Le poids de DMA par habitant en 2017 était de **516 kg**. (Les gravats ont été retirés des tonnages, ils ne sont pas à comptabiliser dans les DMA).

Les objectifs sont de réduire de :

2025 : **-7%** ce qui représente -36 kg, soit un total de DMA de **480 kg/hab**

2031 : **-10%** ce qui représente -52 kg, soit un total de DMA de **464 kg/hab**

Le poids des OMR par habitant en 2017 était de **235 kg**.

Les objectifs spécifiques à ce domaine sont :

2025 : **-10%** ce qui représente -23 kg, soit un total d'OMR de **212 kg/hab**

### 9.2 BILAN 2023

Le poids de DMA par habitant en 2023 était de **484 kg soit 4 kg au-dessus de l'objectif 2025**.

Le poids de OMR par habitant en 2023 était de **183 kg soit 29 kg au-dessus de l'objectif 2025**.

Les actions mises en place pour réduire les déchets :

- Vente de composteurs (2023 : 120 composteurs, 2022 : 54 composteurs)
- Mise en place de 2 bornes textiles supplémentaires sur la déchèterie de Contrexéville et à Bulgnéville (parking Vival).
- Attribution de subvention pour l'achat de poulailler (2023 : 2 subventions versées)
- Mise en place du réemploi en partenariat avec l'association Eliss sur les déchèteries de Remoncourt et Vaudoncourt.
- Poursuite du don de palettes et réemploi de sapins artificiels sur les trois déchèteries
- Lancement de projet de mise en place de site de compostage partagé pour 2024